Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 035-213502271-20260922-2026_77-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Montfort sur Meu

Commune de

Pleumeleuc

35137

Nombre de conseillers		
En exercice	:	27
Présents	:	23
Représentés	:	2
Votants	:	25

Registre des délibérations
Réunion du conseil municipal
21 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de **PLEUMELEUC** s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la **présidence** de Monsieur Yannick FOUVILLE, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 15 septembre 2026
Date d'affichage de la convocation : 15 septembre 2026

Étaient présents :
M. FOUVILLE, Maire, M. RAMIREZ, Mme BÉTHUEL, M. LEDUC, Mme BÉBIN, Mme TOULOUSE, adjoints, Mme JOURDY, Mme COTTIER, M. MENGUY, M. RAPHAEL, M. DAVID, Mme PATRU, M. VALLET, M. GROSBOIS, M. VALET, M. PERRIGAULT, Mme CHERRUET, Mme YOUBOU, Mme POIRIER DEMEURÉ, M. GUINARD, M. ARNAUD, Mme BERTHOUX, M. MARIÉ.

Étaient représentés **:**
M. HEUZÉ donne pouvoir à M. LEDUC
Mme JOALLAND donne pouvoir à M. MARIÉ

Étaient absents **:**
Mme MARET
Mme GUINARD

Monsieur LEDUC a été désigné pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance.**

※ ※ ※

Délibération 2026-77- Ressources humaines- Année 2026-2027 - Création postes non permanents – agent de service-Temps du midi - Modifications

Monsieur Philippe Ramirez, adjoint délégué aux ressources, rappelle la délibération du 6/07/2026 créant 10 emplois non permanents à 7.52/35^{e} pour accroissement temporaire d'activité sur les temps périscolaires pour l'année 2026-2027.

Suite à quelques modifications de plannings, il est proposé les modifications suivantes :

- 2 emplois non permanents à 7,52/35e annualisé « renfort sur le temps périscolaire du midi »,
- 4 emploi non permanent à 7.87/35e annualisé « renfort sur le temps périscolaire du midi »,
- 1 emploi non permanent à 7.91/35e annualisé « AESH en renfort sur le temps périscolaire du midi et du soir »,
- 1 emploi non permanent à 9.56/35e annualisé « AESH en renfort sur le temps périscolaire du midi et du soir »,
- 2 emploi non permanent à 6.98/35e annualisé « AESH en renfort sur le temps périscolaire du midi »,
- 1 emploi non permanent à 9.51/35e annualisé « renfort sur le temps périscolaire du midi et du soir »,

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 035-213502271-20260922-2026_77-DE

- 1 emploi non permanent à 11.16/35e annualisé « renfort sur le temps périscolaire du midi et soir ».

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **MODIFIER** la délibération 2026-58 du 6/07/2026 comme indiqué ci-dessus. Les conditions de rémunération restent inchangées (Adjoint d'animation - 1er échelon).
- **DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour le recrutement des agents contractuels.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Christophe LEDUC

Le Maire,
Yannick FOUVILLE